



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le ONZIÈME jour du mois de JANVIER 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 563-2016

AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UNE TAXATION SECTORIELLE SUPPLÉMENTAIRE
RELATIF AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC RANG 7
ET LE MODE DE VERSEMENTS

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14^e jour de janvier DEUX MILLE SEIZE.

ALICE RIOPEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le quatorzième jour de janvier DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUATORZIÈME JOUR de JANVIER DEUX MILLE SEIZE.

ALICE RIOPEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE